

## **C.R.P.A. : Cercle de Réflexion et de Proposition d'Actions sur la psychiatrie <sup>1</sup>.**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 | Ref. n° : W751208044

Président : André Bitton.

14, rue des Tapisseries, 75017, Paris | Tel : 01 47 63 05 62.

Courriel : [crpa@crpa.asso.fr](mailto:crpa@crpa.asso.fr) / Site : <http://crpa.asso.fr>

---

### **COMMUNIQUÈ -**

Paris, le 2 février 2014.

Nous apprenons, par une dépêche de l'Agence presse médicale (APM) du 30 janvier 2014, 19h41, que Mme Claude Finkelstein a annoncé jeudi 30 janvier, lors d'une journée de la Fédération hospitalière de France (FHF), la création entre la FNAPSY et l'UNAFAM d'une association conjointe en charge de la défense des intérêts communs entre ces deux organisations quant à la défense des droits. Au surplus, Mme Claude Finkelstein a annoncé qu'elle quitte la présidence de la FNAPSY, qu'elle assumait depuis 1999, soit depuis 15 ans, à effet au samedi 1er février 2014, en restant administratrice de cette fédération pour accompagner son successeur. Celui-ci devant rester dans la même ligne de travail que sa prédécesseure.

Nous pensons que cette fusion partielle envisagée, entre l'UNAFAM et la FNAPSY, qui devrait voir le jour d'ici l'été 2014 est, en fait, destinée à entraver et contrer une possible faillite de la FNAPSY qui s'était profilée au printemps 2013. Mme Claude Finkelstein avait officialisé cet état de fait, par un appel au peuple du 15 mai 2013 dans une pétition publique pour la sauvegarde des subventions de fonctionnement que la Direction générale de la santé, du Ministère des affaires sociales et de la santé octroyait jusque-là à la FNAPSY.

Nous voyons dans cet état de fait, une clarification et une officialisation de la relation de tutelle qui s'exerçait jusque-là dans l'ombre, entre l'UNAFAM (les familles, partie tutrice) et la FNAPSY (les patients, protégés par les précédents). Tutelle partagée avec celle qu'exerce sur la FNAPSY, la Conférence des présidents des commissions médicales des établissements psychiatriques, mais également l'administration centrale du Ministère des affaires sociales et de la santé, et ses exécutifs successifs.

Le CRPA pense donc, qu'actuellement, une ouverture se fait jour pour l'affirmation d'un mouvement d'usagers en psychiatrie, indépendant et autonome, qui entendrait assumer pleinement ses responsabilités et son rôle, dans la représentation des usagers en psychiatrie d'une part, mais également, d'autre part, dans la cogestion de la question psychiatrique dans ce pays.

Nous en appelons donc au sens des responsabilités de nos collègues des associations de patients et anciens patients psychiatriques, pour que nous réfléchissions à la formation d'un pôle alternatif au système UNAFAM-FNAPSY, qui a déjà fait ses preuves pour nous faire taire et entraver nos prises de parole, comme aussi nos initiatives.

---

<sup>1</sup> Le CRPA est membre du Réseau Européen des Usagers et Survivants de la Psychiatrie (E.N.U.S.P.), voir sur l'Internet : <http://www.enusp.org/index.php/fr/>

L'avenir est ouvert. A nous d'agir la période qui est en train de s'ouvrir, sans être les spectateurs passifs d'une politique dictée par les pouvoirs en place, que nous ne ferions dès lors que subir.

Nous vous informons en conclusion que l'Union nationale des GEM de France, va rejoindre le CRPA au printemps prochain. Le CRPA, de son côté, devrait rejoindre en parallèle l'Union nationale des GEM de France comme association spécialisée sur l'abord juridique de la question psychiatrique, dans le sens du renforcement d'une dynamique favorable à un mouvement d'usagers en psychiatrie indépendant des pouvoirs institutionnels.

---